

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*0
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

Déclaration initiale d'un stockage fourrage de 7200m3 et modification d'une déclaration pour 200 vaches allaitantes et 90 bovins à l'engraissement

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- | | | |
|--|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> réseau public de distribution d'eau : | volume maximum annuel en m ³ : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> milieu naturel (hors forage souterrain) : | volume maximum annuel en m ³ : | <input type="text"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> forage souterrain : | volume maximum annuel en m ³ : | 4200 |
| <input checked="" type="checkbox"/> de plus de 10 mètres de profondeur | | |
| <input type="checkbox"/> autres, préciser : | | |

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
 milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Fumier bovins compact pailleux

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

049020095, GAEC DE LA MARTINIÈRE, 3 6 11 15 16 19 20 28 32 33 41 45 46 47 48 49 50 53 54 55 56 57 59 420 441
442 443 514 515 516
049020095, GAEC DE LA MARTINIÈRE, 3 6 11 15 16 19 20 28 32 33 41 45 46 47 48 49 50 53 54 55 56 57 420 441
442 443 514 515 16

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Elimination des déchets
Bâches plastiques, ficelles, big bag : Repris par fournisseur, filière Adivalor
Emballages phyto, divers : Repris par fournisseur, filière Adivalor
Produits et consommables véto : repris par vétérinaire
Animaux morts : repris par secanim
Huiles usagées, lubrifiants : Repris par CHIMIREC
Ferrailles : Repris par ferrailleur

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

Prise d'eau sur le réseau incendie public

Autre (préciser) :

Etang de 500m3 a proximité direct du site

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Extincteurs sous contrat

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DE LA MARTINIÈRE

LIEU DIT LA GRANDE MARTINIÈRE

49460

FENEU

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire :
Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

- une installation classée relevant du régime de déclaration :

Épandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement)
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :
Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

INTRODUCTION

GAEC DE LA MARTINIÈRE

LA GRANDE MARTINIÈRE

49460 FENEU

Dossier suivi par Florian Cochet – Seenovia

florian.cochet@seenovia.fr

Ci-joint dossier de déclaration d'installation classée pour la protection de l'environnement concernant un atelier de 200 Vaches allaitantes, 90 bovins à l'engraissement et 7200m³ de stockage fourrage

Effectifs animaux :

- 200 vaches allaitantes
- 80 génisses de 0 à 1 an
- 80 génisses de 1 à 2 ans
- 30 génisses de + de 2 ans
- 60 males reproducteurs de 0 à 1 ans
- 30 males à l'engraissement de 0 à 1 ans
- 30 males à l'engraissement de 1 à 2 ans
- 30 vaches à l'engraissement
- 6 taureaux

Pas d'autres ateliers animaux sur l'exploitation

Conduite des bâtiments :

Trois sites bâtiment seront exploités par le GAEC DE LA MARTINIÈRE.

Le premier site, La Grande Martinière, abritera une partie des vaches allaitantes et des génisses, les bovins à l'engraissement et les males reproducteurs. L'ensemble des bâtiments sont conduit en aire paillée intégrale. Ce site dispose d'une fumière couverte de 180m². 2 bâtiments stockeront du fourrage pour un total de 5900m³, la sécurité incendie sera assurée par un étang de 500m³

Le second site, Les Perrières, abritera quant à lui des vaches allaitantes ainsi que des génisses, l'ensemble conduit sur aire paillée intégrale. Sont présent sur site, une fumière couverte de 100m² et un stockage fourrage de 1300m³

Le troisième et dernier site, L'hôpitaux varennes, est constitué d'une stabulation sur aire paillée intégrale pour des vaches allaitantes.

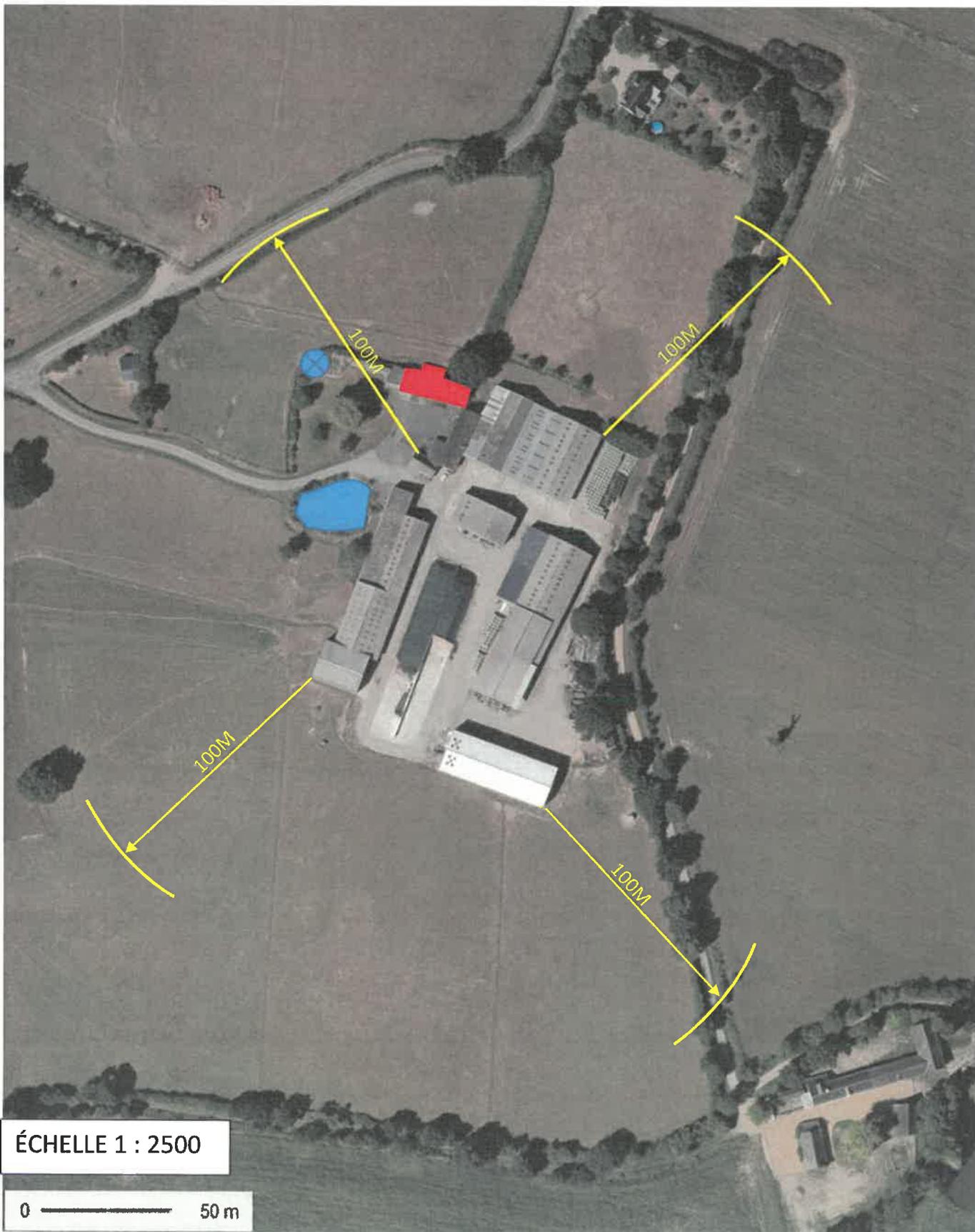
Plan d'épandage :

La superficie exploitée par le GAEC DE LA MARTINIÈRE est de 303.68ha. L'ensemble des matières organiques produites seront épandues sur les terres du GAEC.

L'exploitation ne gère pas de plan d'épandage extérieur.

PLAN DE SITUATION AU 1 :25000 – GAEC DE LA MARTINIÈRE





ÉCHELLE 1 : 2500

0 ————— 50 m

-  Ancien exploitant
-  Réserve incendie

-  Forage de l'exploitation



ECHELLE 1 :750

- 1 – Stabulation aire paillée intégrale vaches allaitantes
- 2 – Stabulation aire paillée intégrale vaches allaitantes
- 3 – Stabulation aire paillée intégrale vaches allaitantes
- 4 – Stabulation aire paillée intégrale génisses
- 5 – Stabulation aire paillée intégrale vaches à l’engrais
- 6 – Stabulation aire paillée intégrale mâles reproducteurs
- 7 – Stabulation aire paillée intégrale génisses
- 8 – Stabulation aire paillée intégrale taurillons
- 9 – Parc de contention
- 10 – Stockage matériel
- 11 – STO1 fumière de 180m2

- 12 – Stockage céréales
- 13 – Stockage fourrage 1600 m3
- 14 – Silos
- 15 – Stockage fourrage 4300 m3
- 16 – Atelier
- 17 – Bureau
- 18 – Garage anciens exploitants
- 19 – Stockage divers
- 20 – Habitation anciens exploitants
- 21 – Stockage phytos
- 22 – Stockage fioul

PLAN CADASTRAL 1 :2500 – GAEC DE LA MARTINIÈRE – SITE N°2 LES PERRIÈRES 49460 FENEU



 Habitation associé du GAEC



ECHELLE 1 :750

0 ————— 20 m

1 – Stabulation aire paillée intégrale vaches allaitantes

2 – Stabulation aire paillée intégrale génisses

3 – Stabulation aire paillée intégrale génisses

4 – Stockage céréales

5 – Stockage fourrage 1300m³

6 – STO2 Fumière de 100m²

7 – Stockage divers

8 – Garage privé

9 – Ancienne salle de traite

10 – Fosse désaffecté

11 – Habitation associé du GAEC

12 – Dépendance privée

PLAN CADASTRALE 1 :2500 – GAEC DE LA MARTINIÈRE – SITE N°3 LES PERRIÈRES 49460 FENEU



Habitation locataire ancien exploitant



1 Stabulation aire paillée intégrale vaches allaitantes

2 Dépendance tiers locataire

3 Habitation tiers locataire

